

Centre océanien sur les changements climatiques

Cadre de partenariat stratégique pour des solutions innovantes en matière de changements climatiques



Mai 2023

Données de contact

Centre océanien sur les changements climatiques

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

P.O.Box 240

Apia, Samoa.

Tél. : +685 66200

E-mail : pccc@sprep.org

Cadre de partenariat stratégique du PCCC pour des solutions innovantes en matière de changements climatiques

Mai 2023

1.0 Contexte et justification

Le Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC) joue le rôle unique de Centre d'innovation, de formation et de recherche, ainsi que de transmission des connaissances sur tout ce qui concerne les changements climatiques dans le Pacifique. Centre d'information et de formation sur les changements climatiques, le PCCC agit comme transmetteur de connaissances en mettant en relation les formations existantes disponibles et en créant/animant de nouvelles formations spécifiques au Pacifique.

L'innovation est le quatrième pilier/fonction de base du Centre océanien sur les changements climatiques (PCCC). Le plan d'activité et les procédures de suivi, d'évaluation, de présentation de rapports et d'apprentissage du Centre prévoient que la fonction d'innovation *soutiendra le développement de produits et services innovants permettant de renforcer la résilience dans le Pacifique et encouragera des approches transformationnelles de l'adaptation.*

Les fonctions d'innovation du PCCC sont complétées par quatre thèmes transversaux : ***science et services climatologiques, adaptation aux changements climatiques, atténuation et transition vers une économie à basse consommation de carbone, et financement climatique.***

Dans le cadre de ses efforts visant à pleinement s'emparer de la fonction d'innovation, le PCCC travaille sur le **Cadre de partenariat stratégique pour des solutions innovantes en matière de changements climatiques** afin de coordonner, faciliter et mettre en œuvre toutes ses activités liées à l'innovation face aux changements climatiques. L'élaboration complète du cadre a été incluse dans le projet JICA 3 intitulé « Projet de solutions innovantes pour la résilience du Pacifique face aux changements climatiques ». Ce cadre de partenariat sera mis en œuvre dans le cadre du résultat 3 : *la capacité du PCCC à favoriser les partenariats public-privé est renforcée par le cadre de partenariat pour l'innovation pour la région du Pacifique.*

Le PCCC est créé pour être un centre d'excellence et le plan d'activité du Centre a défini l'innovation comme la ***créativité permettant de penser à quelque chose de nouveau et lui donner vie.*** Dans le contexte du PCCC, l'innovation désigne les activités suivantes :

- transformer les idées en solutions ;
- appliquer des idées nouvelles et utiles pour la région du Pacifique ;
- proposer des idées pertinentes et adaptées aux besoins des peuples du Pacifique.

L'innovation prend donc de nombreuses formes allant des politiques aux approches institutionnelles, en passant par méthodologies, technologies innovantes, logiciels, plateformes, systèmes de financement et solutions

traditionnelles basées sur les connaissances qui peuvent aider les populations du Pacifique à répondre au défi croissant des changements climatiques dans la région.

Ce cadre de partenariat stratégique définit l’approche adoptée par le PCCC pour obtenir les meilleurs résultats possibles et proposer des solutions innovantes en matière de climat. Il orientera la progression ultérieure dans le cadre du projet de la JICA.

2.0 Vision, objectifs et résultats

2.1 Vision

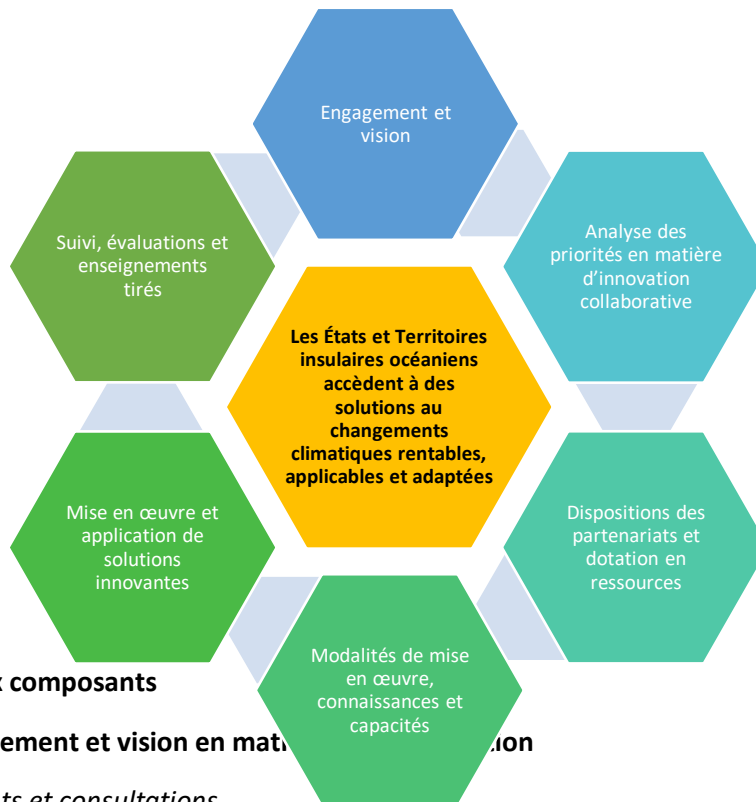
« Les États et Territoires insulaires océaniques accèdent à des solutions aux changements climatiques rentables, applicables et adaptées dans le but de garantir la résilience aux changements climatiques et d’atténuer les impacts de ces derniers ».

2.2 Objectifs et résultats

Objectifs principaux	Résultats attendus
1. L’engagement en faveur d’un partenariat sur des solutions innovantes en matière de changements climatiques prévoit une vision et des objectifs partagés clairs	<ul style="list-style-type: none"> Tous les partenariats initiés au titre du cadre sont associés à une vision et un objectif partagés
2. L’engagement en faveur d’un partenariat inclut et reflète les principales priorités des États et Territoires insulaires océaniques	<ul style="list-style-type: none"> Les principales solutions innovantes sont évaluées et examinées afin de refléter les priorités des États et Territoires insulaires océaniques en matière de changements climatiques
3. Les modalités de partenariat sont clairement énoncées, et des ressources adéquates sont en place	<ul style="list-style-type: none"> Les cadres de partenariat sont institutionnalisés, dotés de ressources adéquates et planifiés
4. Des mécanismes de mise en œuvre durables et des processus de gestion des connaissances sont en place	<ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes de mise en œuvre et des partenaires sont en place, avec une gestion des connaissances et un développement des capacités intégrés de manière à assurer la durabilité
5. Les États et Territoires insulaires océaniques sont capables de mettre en œuvre efficacement des solutions innovantes	<ul style="list-style-type: none"> Des solutions innovantes en matière de changements climatiques sont conçues et mises en œuvre efficacement.
6. Les solutions innovantes en matière de changements climatiques sont suivies, évaluées et des enseignements en sont tirés	<ul style="list-style-type: none"> Des rapports réguliers sont publiés sur la mise en œuvre, et les enseignements tirés sont documentés.

3.0 Le Cadre de partenariat stratégique du PCCC pour des solutions innovantes en matière de changements climatiques

3.1 Cadre de partenariat du PCCC pour des solutions innovantes en matière de changements climatiques



4.2 Principaux composants

4.2.1. Engagement et vision en matière d'innovation

1. Engagements et consultations

Le PCCC engagera et consultera régulièrement les États et Territoires membres, les partenaires, les parties prenantes et les partenaires de développement sur les opportunités de collaboration et de lancement de projets climatiques innovants par le biais du cadre de partenariat.

2. Définition et alignement d'une vision et d'un objectif communs

Tous les États et Territoires membres, partenaires, parties prenantes et partenaires de développement qui cherchent à s'engager auprès du PCCC sur des solutions innovantes en matière de changements climatiques proposeront un objectif de vision clair. Il existe de nombreux points d'entrée, mais les points de départ pour s'assurer qu'il existe une vision et un objectif partagés pour le partenariat.

3. Organisation d'expositions autour des solutions innovantes

Afin d'établir de nouveaux partenariats, il peut être utile de commencer par l'exposition « Des solutions innovantes pour le changements climatiques ». La première a été organisée par le PCCC du 4 au 6 octobre 2023. Les expositions serviront à attirer des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, à partager des solutions innovantes et à catalyser de nouvelles opportunités de partenariat.

4.2.2 Analyse des priorités en matière d'innovation collaborative

4. Alignement sur les priorités nationales en matière de résilience face aux changements climatiques

Le PCCC définit une ou plusieurs priorités thématiques pour une année donnée à partir des consultations, de l'exposition et de l'enquête alignées sur les priorités nationales. Le PCCC, par le biais de ses projets/partenaires, peut entreprendre une évaluation fondamentale et lancer des enquêtes et des études s'agissant des innovations, afin d'identifier les priorités à envisager pour les partenariats.

5. Consultations et approbation des parties prenantes

Tout au long de l'année, la consultation des différentes parties prenantes est essentielle pour que le PCCC devienne un pôle d'information. Pour faciliter la consultation, les organisations et les plateformes existantes peuvent être pleinement utilisées, ce qui peut supposer de créer des mécanismes et des processus consultatifs nationaux.

4.2.3 Dispositions des partenariats et dotation en ressources

6. Consensus sur les dispositions des partenariats

Une partie importante du processus consiste à travailler avec les parties prenantes et/ou les partenaires pour définir les dispositions institutionnelles et les procédures de partenariat. Des efforts seront mis en œuvre pour s'assurer qu'ils ne soient pas surchargés et, si possible, utiliser certains des mécanismes de gouvernance existants.

7. Mécanismes pour les approches du secteur privé

Un processus devra être mis en place pour rassembler les décideurs politiques, les organisations du secteur privé, les chambres de commerce et d'industrie, les organisations internationales autour de programmes dédiés ciblant l'engagement du secteur privé. La collaboration par le biais du secteur privé sera un moteur clé pour de nombreux partenariats d'innovation, notamment la collaboration entre les secteurs public et privé.

8. Opportunités de financement et mobilisation des ressources

Les partenariats établis devront s'assurer que des ressources financières et techniques adéquates sont allouées et programmées. Dans le cadre de ses frais de fonctionnement de base, le PCCC coopérera avec des partenaires et partenaires de développement pour rechercher des opportunités de financement de l'innovation dans le cadre de projets de résilience face aux changements climatiques. Des schémas de financement innovants par le biais du secteur privé seront explorés et évalués en vue de leur mise en œuvre.

4.2.4 Modalités de mise en œuvre, connaissances et capacités

9. Salon de l'innovation en matière de changements climatiques du PCCC

Le PCCC créera une plateforme dédiée dans le but de devenir une source centrale d'informations sur l'innovation et les changements climatiques dans le Pacifique. Le Salon de l'innovation du PCCC sera une plateforme intuitive, qui mettra à disposition des informations thématiques, des questions-réponses et

fonctionnera comme un guichet unique reconnu et performant à l'heure de mettre en œuvre des solutions innovantes dans la région du Pacifique.

10. Courtage des connaissances et renforcement des capacités

Le courtage des connaissances et le renforcement des capacités doivent toujours être intégrés aux cadres de partenariat. Cet aspect est essentiel pour garantir l'existence de capacités et la durabilité à long terme.

11. Communauté de pratique pour l'innovation en matière de changements climatiques

Le PCCC veillera à ce que les activités et les résultats clés des nouveaux partenariats et de ceux en cours soient inclus dans la communauté de pratique pour l'innovation en matière de changements climatiques.

4.2.5 Mise en œuvre et application de solutions innovantes

12. Conception et mise en œuvre

En fonction des solutions ou interventions innovantes, des analyses des conceptions et applications devront être réalisées. Elles pourront prendre la forme de plans directeurs, d'études de faisabilité, de conceptions techniques et de modélisations, le cas échéant. Il s'agit d'un aspect important de

13. Dotation en experts et ressources

Au titre du financement reçu pour orchestrer le Cadre de partenariat pour l'innovation dans le Pacifique, le PCCC peut détacher un soutien technique à court terme composé d'experts dédiés dans le but de résoudre un enjeu existant et de soutenir sa mise en œuvre complète.

14. Identification des partenaires de mise en œuvre

Un aspect important du cadre est d'avoir en place un accès rapide à des experts techniques pour mettre en œuvre des solutions innovantes en matière de changements climatiques.

4.2.6 Suivi, évaluations et enseignements tirés

15. Définition de critères d'évaluation autour des indicateurs

Il est essentiel de disposer de critères d'évaluation. Ceux-ci doivent être conçus pour être applicables aux projets et programmes les plus innovants et les plus résilients aux changements climatiques. Des experts seront désignés pour déterminer un tableau de bord réalisable et identifier des indicateurs de performance clés (KPI).

16. Tableau de bord de suivi

Le tableau de bord d'évaluation et de suivi sera conçu de manière flexible pour pouvoir refléter la complexité et la singularité de chaque projet. Néanmoins, il est important que le tableau de bord de base présente des données analytiques comparables d'un projet à l'autre afin de pouvoir réaliser une comparaison de la progression.

17. Création de groupes de résultats ad hoc

Les groupes de résultats sont convoqués à la fin de chaque projet pour identifier les enseignements tirés, ajuster la méthodologie et les outils utilisés pour améliorer et gagner en efficacité lors des futurs projets. Les groupes de résultats sont composés des exécutants du projet et de quelques participants soigneusement sélectionnés (secteur public, société civile océanienne, université) pour analyser de manière critique la mise en œuvre du projet et les résultats des solutions innovantes. Le succès doit être évalué au regard du processus, ainsi que des résultats du projet.

18. Communication et publication

Chaque année, le PCCC publiera un rapport dédié aux projets et, plus largement, aux innovations et solutions, sur la base des données et informations collectées dans le cadre de chacun des partenariats.